

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

ARRETE DU MAIRE

N° 45/2026

DEMANDE DE PROLONGATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

VU la délibération du 8 avril 2026 autorisant le Maire à négocier les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et à signer la convention à intervenir, visée par les services de la Sous-Préfecture de HAGUENAU.

ARRETE

Monsieur le Maire de LEMBACH est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à **200 000,- €uros** dont les conditions sont les suivantes :

- **Objet :** Mise en place d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités
- **Durée :** 6 mois
- **Taux :** variable Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0.90 points
- **Intérêts :** Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- **Disponibilité des fonds :** Au gré de la collectivité, dès signature du contrat,
- **Commission d'engagement :** 0.10% du montant autorisé soit 200€ payables à la signature du contrat.
- **Commission de non utilisation :** Néant

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Fait à Lembach, le 10 juin 2026

Le maire,
Christian TRAUTMANN



Arrêté exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22 juillet 1982